## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



## PUBLICATION IMMÉDIATE

## **COMMUNIQUÉ**

## Le dossier est clos pour le MAMOT!

Les Éboulements, le 23 mars 2018. – Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé au maire des Éboulements, monsieur Pierre Tremblay, et madame Linda Gauthier, directrice générale de la municipalité que le dossier est clos concernant la plainte déposée par monsieur Kevin Coutts et qu'il n'y a aucune matière à y donner suite.

Rappelons que celui-ci avait fait circuler une pétition quelques jours avant le scrutin du 5 novembre mentionnant que des irrégularités avaient été commises par le maire et la directrice générale pour l'émission d'un chèque d'une somme de 3 750 \$ en guise de remboursement pour des frais que madame Janelle Newcomb avait engagés pour des travaux effectués sur le chemin de Lac Latourelle, lequel est un chemin public municipal. Après enquête, le MAMOT en est arrivé à la conclusion que toutes les règles ont été respectées dans cette affaire.

Le maire Pierre Tremblay qui en est à son deuxième mandat se dit très satisfait de la décision et qu'il n'avait aucune inquiétude quant à la conclusion de cette plainte. Il reconnaît le respect des règles et des lois comme des valeurs sûres de la directrice générale de la municipalité, Madame Linda Gauthier.

Le maire Tremblay tient à rassurer la population quant à la gestion des fonds municipaux qu'elle lui confie. Tout est réalisé de façon transparente dans le respect des compétences accordées par les lois municipales sous la vérification annuelle d'une firme de comptables externe et transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- 30 -

Source : MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS Renseignements : Pierre Tremblay, maire Téléphone : 418 489-2988, poste 6501

Cellulaire: 418 436-0242

Courriel: maire@leseboulements.com